

**COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Extrait du registre des délibérations**Date de convocation :
19/09/2025

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	146

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n°25_051_C

Étaient présents :**Objet de la
délibération :
Mise en place du
programme
EauDurable47****Présidente :** Madame Geneviève LE LANNIC.**Vice-présidents territoriaux :**

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Jacques DUBICKY (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIÉ (Cassignas), Line LALAUrie (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe),

Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espies), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Jacques VERDELET (Lagruère), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédar), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Michel REY (Masquières), Bernard BARRIÈRE (Massels), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VAQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Thierry BOZZELLI (Nérac), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Pouderas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christian LAGARDÈRE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Nicolas LEBEDINSKY (Saint-Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint-Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Yann BIHOUE (Saint Sylvestre sur Lot), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Didier RESSOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Michel DELIGNAC (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès),

Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Gilles QUELENNEC (Villeréal) et Alain DALLA MARIA (Villeteau).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs Jean-Claude VIGNAU (suppléant Castelmoron sur Lot), Tino ROSSI (suppléant Montpezat d'Agenais) et Jacques BUCHOUL (suppléant Trémons).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Christophe MELON (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuve), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et St des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Léo SUAREZ (Durance), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hauteville la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Philippe CHIBOUT (Laroque-Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Christian PAGNOT (Lévigac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron)

Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henry MATTANA (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Alain BROUILLET (Sénestis), Emmanuel VIGO (Seyches), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE (Si des eaux de La Lémance).

Secrétaire de Séance : Philippe SALAND

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 25_051_C**Objet : Mise en place du programme EauDurable47**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2224-7 et L. 2224-8 concernant le service Eau Potable et Assainissement Collectif ;

VU l'arrêté préfectoral n°47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1er juillet 2025 ;

Madame la Présidente expose :

Pour faire face à l'accélération du changement climatique et dans un contexte de tension croissante sur la ressource en eau, l'État a fixé au travers du Plan EAU, un objectif de réduction des prélèvements en eau de 10 % d'ici 2030. Dès 2023, conscient de la nécessité de protéger et gérer durablement la ressource en eau, EAU47 a réuni l'ensemble des collectivités du Lot et Garonne portant la compétence eau potable afin de mettre en place le cadre d'un schéma directeur départemental de ressources et d'alimentation en eau potable en Lot-et- Garonne. Celui-ci a abouti à une charte qui définissait des objectifs en économie d'eau.

Afin d'aider à cette transition, l'adaptation des territoires au changement climatique est également une ligne majeure des nouveaux programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau. Ainsi, les collectivités réalisant des études et actions dans le sens de la réduction des prélèvements, et dotées d'un plan « sobriété » délibéré pourront se voir octroyer une bonification de subvention.

Il est proposé à l'assemblée de renforcer l'engagement du Syndicat en délibérant un programme dédié à la préservation, l'économie et la gestion responsable des ressources en eau sur le territoire, nommé, EauDurable47. Ce programme se déclinera sur la période 2025-2030 (correspondant à la durée du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau).

Il se présente en 2 parties :

- **Un volet SOBRIETE EAU qui s'articule sur 2 axes :**

La gestion quantitative (8 mesures) :

Etudier et mesurer les ressources ; améliorer la performance des réseaux, supprimer les purges CVM, encourager les économies d'eau dans les foyers, recourir aux eaux non conventionnelles, promouvoir des pratiques économes en eau chez les industriels, promouvoir des pratiques économes en eau chez les agriculteurs, travailler sur la mise en place d'une tarification incitative.

La gestion qualitative (4 mesures)

Améliorer les performances des stations d'épuration, encourager les mesures agro-environnementales, encourager la réduction des pollutions industrielles, supprimer les canalisations à risques CVM

- **Un volet SOBRIETE ENERGIE sur 2 axes** : réduire les consommations énergétiques, réduire l'empreinte environnementale des installations par la mise en place d'autoconsommation durable.

Le volet SOBRIETE Energie est en cours de chiffrage et sera complété ultérieurement.

Le volet EAU du plan de sobriété s'élève à un montant global estimatif d'un peu plus de 92 millions d'euros sur 6 ans (soit un montant moyen annuel estimatif de plus de 15,3 M€/an hors actualisation) et permettra une réduction de 2 650 000 m³ d'eau.

Il est à noter que, dans ce montant, est inclus le renforcement des travaux de renouvellement des canalisations afin d'améliorer la réduction des pertes en eau et la problématique CVM, déjà voté au budget 2025 et qui se situe aux environ de 15 millions d'euros par an (hors actualisation).

Ce programme pourra être adapté et actualisé chaque année en fonction des actions déclenchées annuellement.

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise en place du programme sobriété EauDurable47 définissant les actions essentielles qui participeront à la gestion de l'eau et de l'énergie du territoire du Syndicat EAU47 sur 6 ans tel que détaillé en annexe de la présente délibération ;

PRÉCISE que ce programme sera joint aux demandes de subvention dans le cadre des travaux d'eau et d'assainissement rentrant dans le programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Eau Grand Sud-Ouest ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Philippe SALAND